

**Réunion Publique**  
**Projet d'Aménagement et de Développement Durables**  
**Elaboration du Plan Local d'Urbanisme d' AUREILLE**  
**28 janvier 2016**

*Une soixante d'habitants présents*

**Introduction de M. Le Maire et de M. Mulnet, adjoint l'urbanisme**

**Présentation du PADD par Camille LE FLOCH, bureau d'études**

***Question : C'est une bonne idée de convertir l'ancienne voie ferrée en voie verte, mais pourquoi pas aussi vers les villes principales pour faciliter les déplacements à vélo ? Est ce la bonne échelle (communale à travers le PLU) pour aborder cette question ?***

Réponse : Il s'agit de politique intercommunale et départementale mais l'échelle du PLU est une première étape pour affirmer cet objectif. Le problème est que le tracé de l'ancienne voie ferrée a parfois été privatisé sur certaines communes donc la continuité Salon-Arles par ce tracé n'est plus garantie aujourd'hui.

***Question (L.Arlot) : je ne suis pas du tout satisfait de la réunion qui est une succession de généralités abondantes. Il ne s'agit pas d'une concertation mais d'une affirmation de ce qui a été déjà décidé. Le développement du village ces 30 dernières années ne s'est pas fait sur des considérations environnementales ou de projets mais sur des considérations politiques qu'il faut réajuster.***

La flèche verte qui traverse le stade et la future salle polyvalente favorisera le passage des sangliers d'est en ouest. Certaines zones agricoles sont difficilement cultivables car trop près du village ou avec des surfaces insuffisantes pour être viables.

Il est nécessaire de densifier près du village pour éviter les voitures et ne pas continuer à construire loin du centre.

Réponse : Il est difficile de se présenter à ce type de réunion sans avoir déjà travaillé sur un projet. Nous sommes ici pour débattre sur le projet mais rien n'est arrêté. Nous présentons un projet global issu d'une réflexion avec les citoyens (atelier citoyen) et entre élus. Il est recherché à travers le projet

de rééquilibrer le village en reconnectant les différentes entités, près des équipements et du centre du village.

**Question (J Arlot) : Il est nécessaire de retrouver les gaudres et chemins d'eau, de bien les afficher et de les faire respecter.**

Réponse : c'est tout le travail qui est en cours avec l'étude hydro géomorphologique qui se base sur des photo-aériennes anciennes pour retrouver les tracés des cours d'eau historiques et de faire respecter ces tracés.

Au delà des tracés il y a des vrais problèmes d'entretiens des cours d'eau et de leurs berges qui sont normalement à la charge des riverains mais qui ne sont pas effectués. La municipalité est donc obligée d'intervenir au niveau du lit pour éviter les risques d'inondation.

**Question : pourquoi est-ce que c'est toujours le même propriétaire qui bénéficie des droits et pas les autres ?**

Réponse : Nous ne sommes pas dans une logique de propriétaire privé mais bien de cohérence au nom de l'intérêt général pour l'avenir du village aussi afin d'éviter de poursuivre des extensions aberrantes qui ont été réalisées et qui coûtent chers à la collectivité et aux habitants (réseaux, entretien des routes, éclairage public, ramassage des ordures ménagères, ...)

**Question : et pour les commerces ? Est-il prévu de les développer ?**

Réponse : Il n'est pas question d'accueillir de grandes ou moyennes surfaces commerciales mais dans le cadre du projet il est prévu de pérenniser et de développer les commerces de proximité qui pourraient très bien être développés dans le futur projet urbain au sud du centre du village.

**Question : Que va devenir la parcelle communale près de la voie ferrée ?**

Réponse : Une étude est en cours mais ce secteur de 6000m<sup>2</sup> est très contraint avec les 5 pipelines qui le traversent et qui laissent finalement 1600m<sup>2</sup> disponible.

Remarque (Mr Mallart) : Merci pour l'exposé clair. Cela fait plaisir d'habiter dans un pays qui reste mesuré, qui ne veut pas accueillir de grande surface commerciale ni de camping. Un pays qui ne s'étend pas. Merci de nous laisser aimer et vivre dans notre village.

**Question (A Romary) : Sans vouloir froisser M. Arlot ou la municipalité mais le Castellans et l'ancien Moulin à huile sont fermés alors que c'est du patrimoine important. N'y aurait-il pas des solutions pour réhabiliter et sécuriser ce patrimoine ?**

Réponse L.Arlot : Je suis ouvert sur le Castellans pour une convention avec les institutions compétentes pour sécuriser et prendre la responsabilité de l'accès au Castellans. Je suis le seul à décider pour l'ancien Moulin à huile. La commune a prévu de démolir l'ancien château d'eau. Je pense que c'est toujours d'actualité

Réponse mairie : Oui, mais la subvention n'a pas été prorogée. Un nouveau dossier va être déposé

**Question : les espaces en jaune vif sont ils destinés à la vigne ? Est-ce adapté ?**

Réponse L.Arlot : Ce n'est pas totalement impossible même si la surface n'est peut-être pas suffisante.

Réponse mairie : Aujourd'hui, il n'y a plus de droit de plantation pour la vigne. La viticulture pourrait donc se redévelopper à Aureille. La production bénéficierait d'une AOC Vallées des Baux.

**Question : Y a t il de fortes contraintes sur l'assainissement de l'écoquartier ?**

Réponse : Les réseaux publics d'assainissement eaux usées passent à proximité, l'éco quartier sera donc connecté au réseau. Des prescriptions sur la gestion du pluvial ont été insérées.

**Question : ne pourrait-on pas arrondir le village en urbanisant une partie limité du Grand Verger ?**

Réponse : les lois nous imposent de protéger les terres agricoles, parce que nous sommes de plus en plus d'habitants sur cette terre et que cela va devenir de plus en plus compliqué de nourrir tout le monde.

Question (L.Arlot) : ce n'est pas une question de profit. Il me semble qu'il y a un espace naturel remarquable au nord de la voie ferrée qui pourrait être préservé et aménagé pour accueillir un camping.

Réponse: une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sera réalisée sur le secteur pour préciser les éléments naturels et les cônes de vue à protéger pour proposer un projet cohérent.

(L. Arlot) Il faudrait sortir les terrains de foot de la forme violette, pour avoir une meilleure vision de la partie pouvant être construite. Une partie est rocheuse, une autre couverte de bois classés. Il ne reste pas beaucoup de place.

Réponse mairie : Une OAP est en cours sur ce secteur.

Question (P. Barras) : où en est-on avec les logements sociaux aujourd'hui ? Qu'avez vous prévu ?

Réponse : La commune dispose aujourd'hui de 13 logements sociaux + une douzaine prévue dans le projet d'éco-quartier. Nous avons aujourd'hui 1,7% de logements sociaux. La commune n'est pas soumise aux 25% d'obligation de logements locatifs sociaux mais c'est un enjeu pour les jeunes mais aussi pour les personnes âgées qui ont envie de se rapprocher du centre du village. Le PADD développe le terme de « logement accessible » : logements locatifs sociaux + en accession sociale + logements locatifs dans le parc privé. Il n'y a pas d'objectifs chiffrés dans le projet.

Mr le Maire remercie l'assistance pour sa participation et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.